

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1965

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier
et M. William

ARTICLE PREMIER

Après l’alinéa 19, insérer l’alinéa suivant :

« 16° La diversification de l’économie agricole des départements et régions d’outre-mer afin de limiter le risque d’emprise des monocultures et favoriser une réduction des taux de dépendance aux importations alimentaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans les territoires ultramarins, le secteur agricole est essentiellement basé sur de grandes monocultures orientées principalement vers l’export et est soumis aux aléas climatiques et à la fluctuation des marchés mondiaux sur la compétitivité des filières dites historiques du sucre et de la banane. Par ailleurs, ces mêmes territoires se caractérisent par un fort taux de dépendance aux importations alimentaires, qui est passé de 54% en 1995 à 71% en 2011.